

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'affichage au niveau de la mairie de Montargis n'est pas lisible et ne respecte pas l'article R123-11 relatif à la publicité de l'enquête.

L'article R123-11 renvoi à l'arrêté du ministre chargé de l'environnement du 9 septembre 2021, relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, qui précise que « Les affiches mentionnées au IV de l'article R. 123-11 du code de l'environnement mesurent au moins 42 × 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « avis d'enquête publique » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R. 123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune. »

La mairie a reproduit l'affiche du dossier téléchargeable sur le site de la préfecture. En l'imprimant au format A3 (42 x 29,7 cm)

<https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours/Plan-de-prevention-risque-d-inondation-de-la-vallee-du-Loing-Agglomeration-Montargoise-Loing-Aval>

L'affichage en mairie de Montargis n'est donc pas conforme sur : la taille des caractères, la taille de l'affiche.

Par ailleurs, l'affichage a été disposé de telle manière à rendre le titre et les textes illisibles, les vitres de la mairie de Montargis sont floues...

La communication d'une autre enquête publique concernant la « Révision du plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) de la vallée du Loing - « Agglomération Montargoise et Loing Aval » » au même moment est bien plus importante et vient diluer l'information de cette enquête publique.

L'organisation de l'affichage sur les panneaux de la mairie avec des pièces concernant l'enquête publique parcellaire autour de celle concernant la révision du PPRI complexifie également la lecture de ces informations et apporte de la confusion.

Vous trouverez en pièce jointe les photos certifiées justifiant ces remarques.

Cordialement,

Alphonse PROFFIT